



SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96
@mail : cgt.059@dgfip.finances.gouv.fr
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT EN CAP LOCALE DU 12 Mai 2009 DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CP

Dans le cadre du plan d'accompagnement social de la fusion DGI/DGCP, le ministre a annoncé des mesures particulières notamment pour le passage de contrôleur 1ere classe à contrôleur principal. La précipitation et la réflexion trop hâtive ont régné en maître dans ce dispositif. Nous espérons donc que cet état de fait restera ponctuel et isolé.

A posteriori, quelques remarques peuvent être formulées :

- Les agents ayant demandé la liquidation de retraite cette année, ne bénéficieront pas de ce plan s'ils n'ont pas accomplis 6 mois après la nomination. Ces agents, contactés individuellement par la direction locale ne seront pas tentés de repousser leur départ puisque, pour la plupart, l'augmentation en point d'indice restera marginale pour eux.
- Les agents promuables, classés ou non l'année dernière, seront lésés pour certains puisque de plus âgés seront nommés avant eux. La priorité donnée à l'âge ne gommara peut être pas l'effet d'annonce tardif des modalités pratiques du plan, pour ces lésés.
- Les règles de nomination du tableau d'avancement deviendront communes à la fusion effective. Pourquoi ne le sont-elles pas maintenant ?
- Il n'existe pas de quota mais des taux. Est-ce simplement une confusion de mots ou peut être d'idées ?

Enfin le grade de contrôleur principal ne deviendrait-il pas un grade fourre-tout ?

En effet de nombreux promus (concours + tableau d'avancement) ne pourront dérouler de carrière. La doctrine incontournable qui prévalait à l'ex-DGCP ne fonctionne plus.

Ce grade ne s'appuie plus sur des fonctions spécifiques mais est devenu un moyen de régler les problèmes de gestion du personnel.

Commentaires :

Grâce à l'insistance de vos élus CGT, tous les agents du 7ème échelon sont proposés et classés pour ce tableau d'avancement.

Nous avons votés contre. La CGT refuse la discrimination par l'âge (fin de carrière), et le principe même du tableau d'avancement qui reprend à minima le nombre d'agents ayant vocation.

Les élus CGT en catégorie B :

Jean-Claude CANTREUL, Annie SALOMEZ , Carole RIVET, Johan OUDIT

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR PRINCIPAL 2009

Fin de carrière	NOM	PRENOM	Grade	Ech	Classt	NOM	PRENOM	Grade	Ech	Classt
FDC	VALLE	PHILIPPE	C1	8	1	PENNEQUIN	KATY	C1	7	30
FDC	RUOLT	ROGER	C1	7	2	CADET	CORINNE	C1	7	31
FDC	LANA	ANNIE	C1	8	3	MOYART	JEAN-FRANCOIS	C1	7	32
FDC	HEBDOWSKI	JOCELYNE	C1	7	4	BOONE	MARYSE	C1	7	33
FDC	CORDA	MONIQUE	C1	7	5	RAVIART	SYLVIE	C1	7	34
FDC	SAVARY	SABINE	C1	7	6	FEYS	MANUEL	C1	7	35
FDC	HENNEBEL	GERALD	C1	7	7	HORNEZ	CHANTAL	C1	7	36
FDC	PERNOT	FRANCOISE	C1	7	8	POILLON	MARIE-PIERRE	C1	7	37
FDC	PATOIR	CHANTAL	C1	6	9	PUDO	JEAN-PIERRE	C1	7	38
FDC	DEBUIGNE	ELIANE	C1	6	10	LEJEUNE	MICHELE	C1	7	39
FDC	ALLOY	RAHMA	C1	6	11	LAMMIN	MARIE-FRANCOISE	C1	7	40
FDC	LEROY	ANNE-MARIE	C1	5	12	LONGUET	EDGAR	C1	7	41
FDC	GUIDEZ	MAURICETTE	C1	5	13	DE CONINCK	NICOLE	C1	7	42
	FLOTIN	ELISABETH	C1	8	14	BOUTHEMY	FRANCOISE	C1	7	43
	DESCHAMPS	EMILE	C1	8	15	DUTRIEUX	GERARD	C1	7	44
	RONDOUX	CLAUDINE	C1	8	16	LECERF	PLACIDE	C1	7	45
	ROHART	EDITH	C1	8	17	MAMMEZ	OLIVIER	C1	7	46
	CAMPION	ANNE	C1	8	18	LETAILLEUR	CHRISTIAN	C1	7	47
	CONSTANT	PHILIPPE	C1	8	19	CAILLE	JEAN PAUL	C1	7	48
	TARADEL	ERIC	C1	8	20	LUCAS	PATRICIA	C1	7	49
	CAPELLE	ALAIN	C1	7	21	DUQUENNE	PHILIPPE	C1	7	50
	TALON	PASCAL	C1	7	22	BOULANT	GERARD	C1	7	51
	ROHAUT	CATHERINE	C1	7	23	COLNOT	ANNICK	C1	7	52
	LEDUC	PASCAL	C1	7	24	FOURNIER	MARIE-CECILE	C1	7	53
	ARNOULD	MARTINE	C1	7	25	VAN WALLEGHEN	GHISLAINE	C1	7	54
	SNAUWAERT	HELENE	C1	7	26	VANNEUVILLE	MARIE-ANNICK	C1	7	55
	CHEVALIER	CORINNE	C1	7	27	RENARD	MARTINE	C1	7	56
	COEVOET	PATRICIA	C1	7	28	PRUVOST	VIVIANE	C1	7	57
	PYPE	MARIE-CHRISTINE	C1	7	29	CARON	CHRYSTELLE	C1	7	58

La CAP centrale se prononcera en octobre sur ce tableau.

PS : cette commission a également revue les dossiers de recours en notation de 4 agents, dont la direction s'était déclarée incompétente dans la précédente CAP.

Nous avons votés contre le refus de la direction d'augmenter les notes des agents concernés.